

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du lundi 20 juin 2022

Date de la convocation: 16/06/2022

Membres en
exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt juin l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle
MATHIEU, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Anne COLLINOT par Joël BOISSIERE, Richard
DETHYRE par Olivier MAGUET, Laurence HOURLIER par
Annick IENZER, Thomas HOURLIER par Michèle MATHIEU

Excusés : Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Catherine
PECHERY, Jacky PECHERY

Absents:

**CREATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR L'ACCUEIL DU CAMPING ET DE LA
HALTE NAUTIQUE - (D 2022 053)**

Considérant l'accroissement de l'activité estivale au camping municipal et l'absence prolongée pour cause de maladie de la personne chargée du fonctionnement de la halte nautique et afin d'assurer le bon fonctionnement du camping municipal et de la halte nautique,

le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste de travailleur saisonnier à 2/3 temps soit 23,33h/35h, rémunéré au SMIC horaire, sur la période du 8 juin 2022 au 31 août 2022, avec possibilité de prolongation du contrat jusqu'au 31 octobre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'un poste de travailleur saisonnier à 2/3 temps soit 23,33h/35h, rémunéré au SMIC horaire, sur la période du 8 juin 2022 au 31 août 2022, avec possibilité de prolongation du contrat jusqu'au 31 octobre 2022,

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement pour pourvoir ce poste,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire


Olivier MAGUET